



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 09 novembre 2018

OBJET : EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville : partenariat avec l'Agence France Entrepreneur

Délibération n°

Rapporteur : Jérôme RUBES

PROJET

Le rapporteur(e), Jérôme RUBES
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE -
Entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville : partenariat avec l'Agence France Entrepreneur

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de politique de la ville, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'entrepreneuriat dans les territoires prioritaires (forums de création d'activités délocalisés dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), développement d'une pépinière d'entreprise multisite, appui à la structuration d'un réseau d'opérateurs intervenant au cœur de ces quartiers...).

Malgré ces initiatives, et bien que le taux de création d'entreprises dans les quartiers politique de la ville soit deux à trois fois supérieur à la moyenne métropolitaine, de nombreux créateurs issus de ces quartiers ne bénéficient encore pas d'accompagnement et créent dans des conditions peu favorables à la pérennisation de leurs activités.

Dans cette perspective, Grenoble-Alpes Métropole souhaite continuer de renforcer son soutien à ces créateurs-repreneurs d'activité. La volonté est de permettre un changement d'échelle pour des actions dont l'efficacité est avérée, mais qui touchent trop peu de bénéficiaires. Il s'agit par ailleurs, en articulation avec les partenaires de la politique de la ville et de l'emploi, de susciter l'émergence de nouvelles actions permettant notamment de mieux capter les porteurs de projets, et de travailler sur le lien entre les habitants et les institutions.

A ce titre, Grenoble-Alpes Métropole a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence France Entrepreneur (AFE) intitulé « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles ».

Grenoble-Alpes Métropole a obtenu un financement de l'AFE pour un montant maximal de 600 000 € lui permettant de lancer des appels à projets co-construits et cofinancés avec l'Agence sur une période de réalisation du 1^{er} janvier 2018 au 20 juin 2020.

Un premier appel à projets, lancé fin 2017, a couvert la période de réalisation du 01/01/2018 au 31/12/2018. A ce titre, la participation de l'Agence France Entrepreneur s'est élevée à 50 718 €.

Le second appel à projets sera lancé fin 2018, pour une période de réalisation du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces appels à projets se déclinent en 3 axes :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des scolaires et des habitants,
- Le repérage, l'amorçage et l'accompagnement ante-crédit,
- L'accompagnement des entreprises issues et/ou implantées sur les quartiers politique de la ville.

La convention d'application définissant les modalités de coopération relatives aux appels à projets entre l'AFE et Grenoble-Alpes Métropole n'étant à ce jour pas validée par le Conseil d'Administration de l'AFE, elle sera présentée lors d'un prochain conseil métropolitain. La Métropole n'engagera pas de dépenses dans le cadre de ces appels à projets tant que les conventions n'auront pas été signées.

Le cahier des charges encadrant le contenu des actions financées est annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération 1DL170574 du Conseil métropolitain du 10 novembre 2017 relative à l'entreprenariat dans les quartiers et au partenariat avec l'Agence France Entrepreneur

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 19 octobre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le lancement du second appel à projets lancé fin 2018 pour une période de réalisation du 01/01/2019 au 31/12/2019
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.